

N°	5	7	3
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix-huit, Le jeudi 13 décembre, 14h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 5 décembre dernier par Mme la Présidente.
- Accompagnement de la commune de Gamaches sur son projet de restauration de la continuité écologique et de réhabilitation de zone humide	Étaient présents ce jour : M. DEWAELE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, Mme SINEAU-PATRY. Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, M. DECORDE, Mme DUCROCQ, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, M. LEJEUNE, Mme LE VERN, Mme NEAU, Mme TEMMERMANN.
DATE DE LA CONVOCATION :	Réhabilitation de zones humides - Gamaches La préservation des zones humides du bassin de la Bresle constitue un enjeu prioritaire du SAGE de la Bresle. La commune de Gamaches est ainsi venue, en janvier dernier, solliciter l'Institution dans le cadre d'une réhabilitation d'un site communal. L'EPTB a réalisé une étude de faisabilité et la commune souhaite maintenant un accompagnement dans la réalisation.
16 novembre 2018	<i>Après en avoir débattu, en matière de prévention des inondations, de gestion durable de la ressource en eau, de préservation, gestion et restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, les membres du conseil considèrent :</i>
NOMBRE DE DELEGUES :	<i>- qu'il faut poursuivre l'animation engagée et répondre favorablement à la sollicitation formulée par la commune de Gamaches,</i>
En exercice 15	<i>- qu'il convient d'établir une convention de partenariat avec cet acteur pour cette opération,</i>
Présents 4	<i>- qu'il est important de signaler, dès 2019, dans la convention qui sera établie, tant le coût total de l'animation mise en oeuvre par l'Institution que l'éventuelle participation financière attendue par le requérant au titre de ce travail.</i>
Votants 4	<i>- que Mme la Présidente est habilitée à prendre toutes dispositions utiles pour le bon déroulement de ce partenariat.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 16/11/19

Acte exécutoire le : 16/11/19

la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE-MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle

3, rue Scour / Sadou - 76390 AUMALE
Tel. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Virginie LUCOT-AVRIL**

